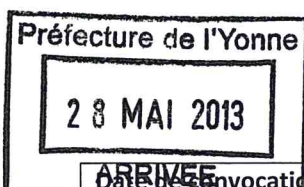


Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRIVEE Date de convocation :	7 mai 2013	Nombre de conseillers communautaires En exercice: 67 Présents : 60 Votants : 62
Date d'affichage de la convocation :	7 mai 2013	

Séance du 22 mai 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt deux mai deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Monsieur Philippe HUREAU (suppléant), Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Madame Eliette ITALIANO, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Régine PONCHON, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, , Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Madame Gisèle DUMONT, suppléée par M. Philippe HUREAU
Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, a donné pouvoir à Mme Valérie BRUSIN
Monsieur Bernard REBESCHE, a donné pouvoir à Mme Régine PONCHON
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Viviane MUTTI
Monsieur Albert PAIS
Madame Maryse BELLIAU PINTA

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : modification : attribution de compensation pour les communes de Cézy, Chamvres et Paroy sur Tholon pour l'année 2013

OBJET : modification : attribution de compensation pour les communes de Cézy, Chamvres et Paroy sur Tholon pour l'année 2013

Vu le Code Général des Impôts prévoyant les conditions d'institution de l'Attribution de Compensation,

Vu la délibération en date du 14 mars 2013 portant sur adoption des montants d'attribution de compensation pour l'année 2013

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 6 mai 2013,

Considérant la dissolution du Syndicat mixte du Tholon au 1^{er} janvier 2013,

Considérant la reprise de toutes les compétences du syndicat mixte du Tholon par la Communauté de Communes du Jovinien,

Considérant la nécessité de corriger les montants de l'attribution de compensation des communes concernées, comme suit :

Communes	montant voté	Montant corrigé
CHAMVRES	79 254,00	81 114,00
CEZY	140 662,00	143 702,00
PAROY SUR THOLON	31 879,00	32 747,00

Considérant que ces nouveaux montants remplacent ceux de la délibération en date du 14 mars 2013 pour les communes de Chamvres, Cézy et Paroy-sur-Tholon

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le versement de l'attribution de compensation des communes de Chamvres, Cézy et Paroy-sur-Tholon, conformément au tableau ci-dessus, à compter de l'exercice 2013.

AUTORISE le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce versement de l'attribution de compensation aux communes précitées.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Date de réception : 28 MAI 2013
par la Préfecture :

date de publication : 28 MAI 2013

